



MAIRIE DE NANÇAY

18330

Téléphone : 02.48.51.81.35

E-mail : mairie@nancay.fr

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 19 SEPTEMBRE 2024

DÉLIBÉRATION N°2024_09_008

**Nombre de conseillers en
exercice : 14**

Présents : 10

Votants : 12

Date de la convocation :
12/09/2024

Date d'affichage :
12/09/2024

**OBJET : Redevance
Occupation Domaine Public
par Orange**

L'an deux mille vingt-quatre
le dix-neuf septembre à dix-neuf heures,
le Conseil Municipal de la Commune de Nançay,
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
salle de la mairie, sous la présidence de Monsieur Alain URBAIN, Maire.

Présents : Mesdames BOUGIS, BOUHOURS, FONTENY, LE BEUF, MARY,
Messieurs BAILLY, LEFEVRE, PERRIER, RAGOBERT, URBAIN.

Excusés : Madame GUÉRU et Monsieur BONNOT.

Absents : Messieurs BARRÉ, IMBAULT.

Madame Arlette GUÉRU a donné pouvoir à Monsieur Alain URBAIN.
Monsieur Arnaud BONNOT a donné pouvoir à Madame Roseline MARY.

Secrétaire : Madame Murielle BOUGIS.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
décide de demander à Orange le versement de la redevance pour occupation
du domaine public pour l'année 2024.

Selon le barème officiel, le montant s'élève à 2 188.33 €.

Fait à Nançay, le 20 septembre 2024

La secrétaire,

Le Maire,

Murielle BOUGIS.

Alain URBAIN.

Délibération mise en ligne sur le site de la Commune le 20 septembre 2024.

Certifié exécutoire

Reçu en préfecture ou en Sous-
Préfecture le :

Publié ou notifié le :